



Retention de permis de conduire

Par **bougenard**, le **07/06/2010 à 22:31**

Bonjour,
Le 12/04/2010 à 14 heures 45, suite à un dépassement de la vitesse maximale autorisée de plus de 50 km/h, 141 km/h pour 70 km/h mon permis de conduire fait l'objet d'une rétention.
Suite à cette rétention j'ai écrit au procureur de la république en lui demandant de bien vouloir réexaminer mon dossier pour les motifs suivants :
Utilisation d'un Cinémomètre non conforme au certificat d'examen de type de celui-ci, net que conformément au DECRET N°61-501 du 03 Mai 1991 modifié par le DECRET N° 200-1234 du 14 Octobre 2009, je ne dépassais pas la vitesse maximale autorisée.
J'ai eu une réponse par courrier m'informant que le RDV au tribunal est annulé et que je serai convoqué ultérieurement.
ma question est à quoi je dois m'attendre ?
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **07/06/2010 à 23:00**

Bonjour,
Avez-vous lu le post-it spécial "excès de vitesse" ? probablement pas, donc lisez-le et revenez nous poser les questions complémentaires.